

Compte rendu de la visite du futur jardin « Isara » à Eragny le 30-08-22

Présents :

Pierette BORGNE, Présidente de l'association Eragny citoyenne, accompagnée de 3 personnes, membres l'association

Gérard RENARD, Président de l'association « Les potagers de Lachalle », Eragny

Christiane Walter, éco-conseillère au CAUE 95

Contexte :

L'association « Eragny citoyenne » souhaite restaurer une parcelle de 1464 m² appartenant la commune et située, au 19 chemin de Halage, au bord de l'Oise, en zone inondable. La parcelle est englobée dans un écrin de nature constitué de jardins de particuliers, plus ou moins arborés, de parcelles en friche et de jardins potagers.

Cette parcelle, non entretenue depuis son acquisition par la ville en 2014, est actuellement en friche. Elle était exploitée par son ancien propriétaire en verger/potager.

Depuis son acquisition, le terrain a été squatté, des déchets et des gravats ont été déversés sur le site, ainsi que des hydrocarbures issus de vidanges ponctuelles dans un secteur du jardin.

La commune a procédé en 2022 à l'enlèvement des déchets, des cabanons ont été détruits.

Des ruches ont été installées par un apiculteur sur une parcelle située à l'extrémité Est du jardin.

Demande :

Mme Borgne sollicite les conseils du CAUE pour la remise en état du jardin.



Etat des lieux réalisé au cours de la visite et conseils de remise en état :

Trois grandes parties composent ce jardin :

- Un verger, lieu ombragé, à l'ouest
- un espace central, mi ensoleillé, mi-ombragé
- une prairie ensoleillée à l'est



1. L'accès du jardin sur la rue

L'entrée du jardin est située chemin de Halage entre deux propriétés bâties

Une clôture provisoire est constituée d'un grillage à petites mailles, doublé de plaques métalliques opaques.

Un grand noyer est visible de la rue, quelques branches légères et fines atteignent les fils électriques sans poser de problème apparent.



Conseils :

Le remplacement de la clôture actuelle par une clôture perméable (grille à larges mailles par exemples où passages à petite faune (trous tous les un à 2 mètres au ras du sol)) permettrait aux petits animaux comme le hérisson de participer à l'écologie du jardin.

Préserver la charpente naturelle du noyer. Pas de gêne actuellement mais peut-être conviendrait-il, à titre préventif et avant qu'EDF n'intervienne sans prévenir et de manière plus drastique, de faire appel à un professionnel de l'élagage raisonné, pour intervenir uniquement sur les petites branches concernées.

**2. L'intérieur de la parcelle**

Le jardin est constitué en trois parties :

- Un verger à l'entrée :

un grand noyer ombrage l'entrée de la parcelle, son houppier déborde sur le chemin de halage. Des cerisiers, pommiers, poiriers, occupent l'espace. Le sol sous les fruitiers est couvert par des tapis de tussilage (plante de la famille des astéracées, haute de 50 cm, à larges feuilles couvrantes, qui pousse dans les terrains vagues sur des sols remués).

La vigne vierge colonise le terrain, ainsi que la verge d'or du Canada, plante figurant sur la liste des invasives.

Des pièges à frelons asiatiques ont été installés dans les fruitiers par l'apiculteur qui exploite les ruches en limite de la parcelle



Conseils : le verger pourrait être aménagé en forêt-jardin, en cultivant en dessous des plantes comestibles de différentes hauteurs, certaines plantes comme des mûriers sans épines ou des kiwai autofertiles par exemple pourraient grimper dans les arbres.

Le long du mur de la propriété voisine (ancien restaurant au nord), une haie champêtre, entomofaune, pourrait être plantée afin de masquer la vue et de protéger les fruitiers des ravageurs.



Les plantes existantes peuvent être préservées par endroit.

La verge d'or du canada doit être contrôlée et cantonnée à quelques pieds, les épis floraux doivent être coupés dès qu'ils fanent, avant que les graines ne se répandent sur le sol.



- Un espace central

Un vieux cabanon a été conservé, un puit situé dans une dépression humide, est camouflé sous un arbre, des iris d'eau y poussent.

De la vigne couverte de grappes de raisin noir (couvre le cabanon et a colonisé l'arbre au-dessus du puit).

De grands noisetiers se sont développés, l'un des troncs est très abimé.

Côté sud, entre le cabanon et le puits, le sol a été pollué par des huiles de vidange, répandues par des squatteurs.

Au nord, entre le cabanon et le mur du voisin, une prairie ensoleillée s'est enrichie.

Un gros saule pleureur est tombé en travers de la prairie sur le houppier des noisetiers (premier plan sur la photo).



Conseils :

La vigne est à préserver, mais elle peut être taillée pour limiter son emprise et son expansion. Les croqueurs de pommes pourraient peut-être identifier la variété ainsi que celles des fruitiers présents sur la parcelle. Le tronc abimé du noisetier doit être recépé (coupé au ras du sol).

L'espace qui a subi des épandages d'huiles de vidange doit être maintenu en fauchage tardif durant quelques années, jusqu'à ce que la pollution soit entièrement résorbée.



La zone humide autour du puits : enlever le bois mort au-dessus du puits

La dépression pourrait être plantée de plantes de milieux humides phyto-épuratrices (ex : roseaux) en raison de la proximité du secteur potentiellement pollué aux huiles de vidange.



Le saule pleureur tombé au sol (en arrière plan sur la photo) doit être enlevé.

L'espace ensoleillé au nord du cabanon présente un bon potentiel pour l'aménagement d'une zone de repos et de convivialité pour les jardiniers. La vigne qui couvre généreusement le cabanon pourrait être orientée pour ombrager l'espace commun au-dessus d'une pergola par exemple.



- A l'Est, un grand espace ensoleillé

Actuellement en friche, les hautes herbes sont recouvertes de liseron. La prairie s'étend jusqu'à la parcelle où sont installées les ruches. Au sud de cet espace, près du puit, d'autres pommiers peuvent être observés.

Conseils :

Un fauchage est nécessaire avec exportation (recyclage de la matière par compostage) pour mieux observer l'état du terrain et afin que la prairie puisse se régénérer au printemps prochain.

Cet espace ensoleillé est idéal pour la création de parcelles de potager, et le maintien d'une partie en prairie du côté des ruches (protection et nourriture pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages).

